

Conseil d'Agglomération du 4 décembre 2025

D-2025-175 (dossier 13)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	53 (dossier 1) – 56 (dossiers 2 à 36)
Votants	60 (dossier 1) – 65 (dossiers 2 à 36)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **28 novembre 2025** s'est réuni à la salle des fêtes de Sainte-Bazeille, sous la présidence de Jacques BILIRIT.

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS À L'ÉCOQUARTIER MONTPLAISIR À SAINTE-BAZEILLE

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	/
Beaupuy	Christian PEZZUTTI		Joël HOCQUELET
Birac sur Trec	/		/
Calonges	/		/
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		/
Caubon Saint Sauveur	Catherine BERNARD		Alain PASCAL (à partir du dossier 2)
Caumont Sur Garonne	Pierre IMBERT		/
Clairac	Emilie BAYLE		/
	Véronique BEZIADE		/
	/	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
Cocumont	Jean-Luc ARMAND	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Jean-Michel MOREAU	Montpouillan	Claudette TILLOT
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Pierre CAMANI
Fauguerolles	/	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne	Jacques BILIRIT	Saint Martin Petit	Marie-France BONNEAU
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Saint Pardoux du Breuil	/
Gontaud de Nogaret	Christian JAMBON	Saint Sauveur de Meilhan	/
	/	Sainte Bazeille	Dominique CAPRAIS
Gratelpout Saint Gayrand	Nadine ZANARDO		Gilles LAGAÛZÈRE
Jusix	Laurent CAPELLE		Didier RESSIOT
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Jacques PIN
Lagupie	Anne-Marie CHAUMONT	Seyches	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Jérémie BESPEA
Marcellus	Jean-Claude DERC		Jonathan BITEAU
Marmande	Marie-Catherine BALLEREAU		Valérie BOTTECCHIA
	/		/
	Sophie BORDERIE		/
	Jean-Claude BOURBON (à partir du dossier 2)		Jean-Marie HYON
	Martine CALZAVARA		Guy LAUMET
	Patrick CARDOIT		Dante RINAUDO
	Maud CARUHEL		/
	/		/
	Chales CILLIERES (à partir du dossier 2)	Varès	René ZAROS
	Jean-Claude FEYRIT	Villeton	Alain DALLA MARIA
	/	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
			Sylvie SCAFFINI

Absents ou excusés	Alain LERDU - François NÉRAUD - Michel PÉRAT - Maryline DE PARSCAU - Claudette GALLESIO - Stéphane BLANCHARD - Jean-Claude BOURBON (dossier 1) - Séverine CHASTAING - Charles CILLIERES (dossier 1) - Pierre FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Emmanuelle MARCHAND - Dominique MARTIN - Michel MILHAC - Alain PASCAL (dossier 1) - Jérémie PREVOT - Loréline ROQUES - Françoise VERDIER - Jean-Michel POIGNANT - Tanguy CLABON - Claudia FASIE - Daniel GAIDELLA - Béatrice VIDALIE - Marie-Pierre VISCARRET
---------------------------	--

Pouvoirs de	Alain LERDU à Christophe COURREGELONGUE - Claudette GALLESIO à Christian JAMBON – Maryline DE PARSCAU à Jacques BILIRIT - Séverine CHASTAING à Chales CILLIERES (à partir du dossier 2) - Pierre FEYRIT à Patrick CARDOIT - Loréline ROQUES à Joël HOCQUELET - Françoise VERDIER à Alain PASCAL (à partir du dossier 2) - Tanguy CLABON à Jacques BILIRIT - Claudia FASIE à Dante RINAUDO - Tanguy CLABON à Jean-Luc ARMAND
--------------------	---

Secrétaire de Séance	Emilie BAYLE
-----------------------------	--------------

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS À L'ÉCOQUARTIER MONTPLAISIR À SAINTE-BAZEILLE

Rapporteur : Christian PEZZUTTI

Objet de la délibération

La présente délibération vise à proposer au conseil communautaire la mise en œuvre d'un règlement d'attribution des lots de la totalité des tranches de la phase 2 de l'écoquartier Montplaisir à Sainte-Bazeille.
Cette délibération abroge et remplace la délibération D 2022-124 en date du 7 juillet 2022

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération D-2021-171 du Conseil Communautaire du 9 septembre 2021, portant sur l'écoquartier Montplaisir – aménagement de la phase 2,
Vu la délibération D-2022-124 du 7 juillet 2022, portant sur le règlement d'attribution des lots à l'écoquartier Montplaisir,
Vu la délibération D-2022-125 du 7 juillet 2022, portant sur la modification des prix de vente des lots à l'écoquartier Montplaisir,
Vu la délibération D-2025-XX du 27 novembre 2025 validant le bilan financier des travaux et le prix de vente des lots de la tranche optionnelle 2.

Exposé des motifs

Les travaux de la phase 2 ont été validés conformément au projet d'aménagement par procès-verbal en date du 31 juillet 2025 en présence des représentants de la commune, de Val de Garonne Agglomération et de notre Assistant à maîtrise d'ouvrage la SEM47.

Afin d'assurer la poursuite de la commercialisation des lots et l'ouverture de la tranche optionnelle 2 (24 lots), il est proposé de continuer le travail engagé par la commission d'attribution des lots.

Pour cela, un groupe projet constitué de 5 élus a établi une liste de critères permettant de répondre aux objectifs de mixité sociale inhérents à la labellisation écoquartier, aux orientations du Programme Local de l'Habitat et aux besoins en logements connus sur le territoire.

Ces critères assureront une répartition équilibrée des typologies d'habitants, permettront d'objectiver les candidatures et de proposer des lots aux potentiels acquéreurs en toute impartialité par la création d'une commission identique au groupe projet, composée du Vice-président en charge de l'habitat et Aménagement de l'espace de VGA, de l'élu référent de l'écoquartier de la commune de Sainte-Bazeille et de 3 élus issus de la commission Habitat et Aménagement de l'Espace.

Les critères sont détaillés dans le règlement joint à la présente délibération.

Les acquéreurs potentiels devront déposer un dossier de candidature auprès du Pôle Aménagement-habitat.

Il est proposé pour la tranche optionnelle 2 de répartir les lots ainsi : 10 ménages actifs avec ou sans enfants, 5 retraités, 5 investisseurs et 4 personnes seules.

Le Conseil d'Agglomération,

Abroge la délibération D 2022-124 en date du 7 juillet 2022,

Approuve la nouvelle version du règlement d'attribution, ci-annexé, permettant de sélectionner les futurs acquéreurs des lots de la phase 2 de l'écoquartier Montplaisir à Sainte-Bazeille,

Valide la composition de la commission : le Vice-président en charge de l'habitat et Aménagement de l'espace de VGA, l'élu référent de l'écoquartier de la commune de Sainte-Bazeille et 3 élus issus de la commission Habitat et Aménagement de l'Espace.

Valide le règlement annexé.

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	65	
Pour	65	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 11.12.2025

Fait à Marmande le 04 décembre 2025

Emilie BAYLE
Secrétaire de séance

Jacques BILIRIT
Président de Val de Garonne Agglomération